

Octobre 2020

Dans la période exceptionnelle que nous traversons, l'ensemble des équipes de KPMG tient à vous faire part de son soutien et reste mobilisé pour vous accompagner.

Aussi, cette lettre d'information présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.

Fréquence banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, cliquez [ICI](#)



Ecoutez notre nouvelle émission d'octobre

Au programme :

- tour d'horizon de l'actualité réglementaire bancaire : restriction de distribution de dividendes, allègement du ratio de levier...
- interview de Sylvie Miet, Associée responsable du Département réglementaire bancaire, sur les nouvelles mesures d'octroi de crédit prescrites par l'Autorité bancaire européenne



1. Développements réglementaires

[Suppression progressive des orientations de l'EBA sur les moratoires législatifs et non législatifs relatifs aux remboursements de prêts](#)

L'EBA a annoncé le 21 septembre 2020 qu'elle supprimerait progressivement ses orientations sur les moratoires législatifs et non législatifs relatifs aux remboursements de prêts en lien avec le Covid-19 conformément à l'échéance initiale prévue fin septembre.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Pratiques de publication des données ESG par les établissements

L'EBA a publié le 17 septembre 2020 une enquête en ligne destinée à recueillir les commentaires des établissements de crédit sur leurs pratiques en matière de communication des informations sur les risques liés aux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Harmonisation de l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs

La Commission Européenne a lancé le 30 juin 2020 une consultation publique sur la feuille de route du crédit à la consommation qui aborde un certain nombre de questions relatives à la directive sur le crédit à la consommation et contient des propositions visant à harmoniser l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Traitement prudentiel des logiciels

L'EBA a publié le 14 octobre 2020 le projet final de RTS relatif au traitement prudentiel des logiciels qui s'inscrit dans un contexte de forte digitalisation de l'industrie bancaire actuellement pénalisée par le principe de déduction de la valeur nette comptable des logiciels des fonds propres prudentiels CET1.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Révision des orientations sur les rapports d'incidents majeurs dans le cadre de la DSP2

Dans le cadre de la revue de ses orientations de 2017 relatives à la déclaration des incidents majeurs entrant dans le champ d'application de la directive DSP2, l'EBA a mis en consultation le 14 octobre, un projet de révision de ses orientations.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Sous-ensembles d'expositions sectorielles pertinents auxquels peuvent être appliqué le coussin pour le risque systémique

L'EBA a publié le 2 octobre 2020 des orientations visant à définir un cadre commun de conception des ensembles et sous-ensembles d'expositions sectorielles pertinents auxquels pourra être appliqué le coussin pour le risque systémique. Ces orientations définissent les éléments sur la base desquels les autorités nationales compétentes pourront concevoir les ensembles et sous-ensembles d'expositions sectorielles.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Prolongation des mesures initiées en 2018 par l'autorité de supervision suédoise de lutte contre le risque macroprudentiel

L'EBA a publié le 19 octobre 2021 un avis favorable à la reconduction par Finansinspektionen jusqu'au 30 décembre 2020, des mesures macroprudentielles initiées en 2018 imposant aux établissements de crédit ayant adopté l'approche IRB d'appliquer une pondération minimale de 25% sur les prêts accordés à la clientèle de détail suédoise garantis par des biens immobiliers.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Evaluation des risques du secteur financier depuis le déclenchement de la crise du Covid-19

L'EBA, l'ESMA et l'EIOPA ont publié leur premier rapport conjoint évaluant les risques du secteur financier depuis le début de la crise du Covid-19. Tout en mettant l'accent sur l'importance d'une bonne gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité, ce rapport met en évidence une augmentation des problèmes de rentabilité et des risques de valorisation, de liquidité, de crédit et de solvabilité pour l'ensemble des établissements financiers et met

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mesures d'allègement du ratio de levier pour les banques sous supervision ACPR

Dans la continuité de la décision BCE du 16 septembre 2020, le collège de supervision de l'ACPR a publié le 22 septembre 2020 une décision autorisant les établissements de crédit sous sa supervision directe ainsi que les entreprises d'investissement soumises au ratio de levier à exclure temporairement les expositions en banque centrale de l'eurosystème du calcul de leur ratio de levier.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Lutte anti-blanchiment

Europol a créé un centre européen pour lutter contre le crime financier et économique (European Financial and Economic Crime Centre) ayant pour objectif de renforcer le support opérationnel fourni aux Etats membres et instances européennes dans le domaine financier et économique, et permettre de réaliser systématiquement des investigations.

Pour plus de détails, [cliquez ici et ici](#)

Lutte contre la corruption

Le réseau NCPA (Network of Corruption Prevention Authorities), réseau des autorités de prévention de la corruption, a publié une déclaration sur les risques de corruption dans le contexte de pandémie mondiale. Le réseau, créé en octobre 2018 pour promouvoir la collecte, la gestion et l'échange systématiques d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques entre les autorités anti-

corruption rassemblent aujourd'hui 24 pays membres. Depuis janvier 2020, l'AFA préside le réseau.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Protection des investisseurs

L'AMF a publié une étude sur les opportunités et les risques du marché des indices financiers. Avec près de 3 millions d'indices dans le monde, seulement 3 acteurs mondiaux cumulent 71% des parts de marché.

Dans cette étude, l'AMF identifie deux principaux risques : des risques pour le fonctionnement des marchés, et le cas échéant la stabilité financière, et des risques liés à un défaut de concurrence et à ses impacts sur la protection des investisseurs.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Transparence des marchés

L'AMF a dressé un premier bilan de la transparence introduite dans le cadre de MIF 2 sur le marché obligataire. Il ressort de son analyse, menée sur le périmètre des titres de dette émis par des sociétés françaises, que la transparence des transactions est aujourd'hui encore insuffisamment accessible, fiable et complète pour que les investisseurs puissent l'exploiter réellement.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

KPMG Regulatory Horizons: the outlook for financial services regulation

Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 juin 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

L'analyse des résultats au 30 septembre sera disponible dès le 12 novembre 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Réflexions Réglementaires N°8

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la dernière publication en

[cliquant ici](#)

Défi pour la transparence 2020

KPMG a présenté les résultats de sa 14ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un webinar qui s'est tenu le 2 juillet 2020.

Vous pouvez consulter la dernière édition en [cliquant ici](#)

Contacts

[Fabrice Odent](#)

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

[Sylvie Miet](#)

Associée Responsable
du département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49

[Stéphane Salabert](#)

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.73.39

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci après : [j'exerce mes droits](#)

Vous avez la possibilité de vous désabonner de nos communications en [cliquant ici](#)

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG .